

Union Départementale FORCE OUVRIERE de la NIEVRE

Bourse du Travail Bd Pierre de Coubertin B.P. 308 58003 NEVERS CEDEX : 03 86 61 35 10 – 06 83 57 41 65 udfo58@force-ouvriere.fr

Pillage de la Sécurité Sociale.

Crise du COVID : 52 milliards à la charge de la Sécurité Sociale ! Ce sont donc in fine les salariés qui paieront la crise !!

Ce gouvernement utilise les montages complexes du financement de la Sécurité Sociale pour la pressurer financièrement et ainsi permettre de faire payer les « crises économiques » aux seuls salariés.

Alors que la Sécurité sociale renouait avec un excédent pérenne et croissant en 2019, le gouvernement avait aussitôt rétabli les comptes dans le rouge.

Il persiste à ne pas compenser ses nouvelles mesures d'exonération de cotisations, les mesures d'urgence dues à la crise des gilets jaunes (baisse des cotisations salariales maladies et familiales) qui ont coûté la bagatelle de 2,7 milliards d'euros à la Sécurité Sociale pour une hypothétique augmentation du revenu.

A cela s'ajoute, une baisse de 6 points de la cotisation maladie employeur sans aucune compensation financière de l'Etat, ce qui a été la principale cause de baisse des rentrées de cotisation pour la Sécurité Sociale en 2019, soit près de 350 millions en bourgogne et environ 23 Md€ sur le plan national!

Une absurdité insupportable, lorsque l'on sait que cette cotisation finance à plus de 95% les hôpitaux !

Il faut rappeler que par manque de moyens financiers, plus de 100 000 lits et les postes d'agents nécessaires au fonctionnement de ces lits ont été supprimés en 20 ans.

Doit-on rappeler que si la France a connu deux mois consécutifs de confinement dû à la pandémie du COVID-19, c'est surtout parce que les hôpitaux n'étaient pas en capacité de répondre à un afflux de malades en réanimation par manque de moyens ?

Doit-on rappeler toujours, que les soignants n'avaient même pas de masques, de moyens de protections adéquats en nombre et que les hôpitaux sont en rupture de stock de produit d'anesthésie?

Pourtant, l'article L.131-7 du code de la sécurité sociale (CSS) dispose que toute mesure de réduction ou d'exonération de cotisations de sécurité sociale, instituée à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 juillet 1994 dite loi Veil relative à la

sécurité sociale qui l'a prévue, donne lieu à compensation intégrale aux régimes concernés par le budget de l'Etat pendant toute la durée de son application.

Par ailleurs, aux termes de la convention financière Etat/ACOSS du 4 mars 2008 (Sarkozy), actualisée par un avenant du 27 septembre 2013 (Hollande – Macron ministre de l'économie), l'Etat verse à l'ACOSS des acomptes d'une part en faveur du régime général, et d'autre part, en faveur des divers régimes concernés par les différentes mesures d'exonération. Cette convention précise que <u>les versements</u> s'inscrivent « dans la limite des crédits budgétaires de l'Etat ».

Cette petite phrase donne donc le droit au gouvernement de se défausser financièrement !

Ce gouvernement actuel a donc utilisé sans vergogne cette opportunité!

En 2019, le gouvernement a pioché dans la TVA afin de compenser le surplus d'allègements généraux de cotisations de 23,5 milliards d'euros. La TVA, donc l'impôt sur la consommation devient ainsi la 3e source de financement de la Sécurité sociale pour 46,1 milliards d'euros, soit 25% du total de la TVA collectée.

Pour l'Union Départementale Force Ouvrière de la Nièvre, cet impôt reste le plus injuste et le plus instable car dépendant directement de la consommation des ménages, pour preuve cette période de confinement à fait chuter les recettes TVA de 14,3%.

En conséquence, la structure du financement de la Sécurité sociale a été profondément modifiée : recul de la part relevant des revenus du capital et de l'activité, accroissement de celle relevant des revenus de remplacement et explosion de celle relevant de la consommation (désormais près de 20%).

L'UD Force Ouvrière de la Nièvre souligne des relations financières entre l'État et la Sécurité sociale plus complexes et illisibles que jamais.

Pour l'UD Force Ouvrière 58, la politique économique assise sur des exonérations de cotisations est une aberration économique, car son efficacité n'est toujours pas démontrée, ajoutant à l'illisibilité, incertitude et imprévisibilité des comptes sociaux.

Un simple exemple bien illustratif : l'État apporte chaque année 54,9 milliards d'euros à la place des cotisations des employeurs ; cela représente environ entre 1 et 3 millions d'emplois annuels.

Le gouvernement aura, de ce fait, réussi l'exploit de « nationaliser » en partie les coûts salariaux des entreprises et affaiblir durablement la Sécurité sociale en période d'accalmie et de reprise économique.

L'Union Départementale Force Ouvrière de la Nièvre constate avec écœurement que ce thème domine toujours la pensée idéologique de ce gouvernement et regrette la précipitation qui a marqué l'examen ce 8 juin au Parlement des projets de lois organiques et ordinaires relatifs à la dette « Covid ».

Pour rappel, ces textes arrêtent des décisions fondamentales pour le devenir de la Sécurité sociale et la prise en charge des risques sociaux.

Il s'agit en particulier du transfert de 136 milliards d'euros de dette à la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale, créée par ordonnance en 1996),

montant qui mêle conséquences de la crise sanitaire, dette des hôpitaux et d'éventuels déficits à venir dont le chiffrage pose question.

Le tout mis uniquement à la charge des salariés et des retraités qui devront payer 9 années supplémentaires de CSG et de CRDS, prélèvements qui devaient cesser en 2024.

Ces textes relancent également le débat sur la prise en charge de la perte d'autonomie. Pourtant, le débat de fond n'aura pas lieu : l'amendement déposé et adopté cette nuit-là créé une 5ème branche de la Sécurité sociale pour gérer ce risque. Ce n'est pas un choix neutre, malgré la pauvreté du contenu de cet amendement qui laisse penser à une mesure d'affichage.

Le gouvernement prévoit l'affectation de 2,3 Md€ (alors que le rapport Libault en 2019 estimait les besoins à 10 Md€) de CSG à la CNSA (Caisse de Solidarité pour l'Autonomie : « le fameux lundi de Pentecôte »), qui sont actuellement et jusqu'alors affectés à la CADES.

Résumons, ce sont encore les seuls salariés qui paieront!

Les questions à ce sujet sont renvoyées à un futur rapport – l'architecture juridique et financière, le pilotage et la gestion du risque ainsi que la gouvernance – sont justement à débattre autour de cette première question : faut-il créer une branche spécifique dédiée à la gestion du risque « Autonomie » ou faut-il la confier à une branche existante, celle de la Maladie ?

L'UD Force Ouvrière de la Nièvre regrette qu'il n'y ait toujours pas de réel débat de fond sur le financement de la Protection Sociale et sur sa gouvernance.

Au fil du temps, notre Sécurité Sociale est devenue le créancier des désengagements de l'Etat sans que les mesures de compensations ne viennent l'abonder.

Le gouvernement poursuit dans la non compensation de ses recettes de cotisations sociales et ne semble pas infléchir vers une autre doctrine économique.

La politique de désocialisation des entreprises et d'exonération de cotisations des employeurs à tout va doit cesser. Pour l'UD FO de la Nièvre, il est impératif de rétablir une équité contributive, à la fois entre les entreprises et les assurés sociaux, afin de pouvoir répondre effectivement aux attentes de revalorisations des métiers et des conditions de travail des personnels soignants et des moyens à consacrer aux infrastructures de santé, notamment en direction de l'hôpital public.

Ce gouvernement persiste dans sa doxa ultra-libérale, où le coût du travail, les droits sociaux et la protection sociale sont soi-disant l'ennemi de l'emploi.

Cette soumission à cette croyance économique laissera donc à la charge de la Sécurité Sociale toutes les nouvelles dépenses (équipements sanitaires, crise des hôpitaux, arrêts de travail, garde d'enfants, aides exceptionnelles aux plus démunis) etc... et cela avec des recettes en bernes (report ou annulation de cotisations sociales) engendrées par la crise COVID-19.

Les 52 Md€ de déficit de la Sécurité Sociale attendus cette année seront donc supportés en grande partie par la classe ouvrière (Cotisations sociales salariales, CSG et TVA).

L'UD FO 58 considère que ce gouvernement commet sciemment une erreur de gestion de la crise d'une grande gravité économique dont les conséquences néfastes vont se ressentir rapidement et durablement.

L'UD FO 58 accuse ce gouvernement de faire le choix politique de sacrifier les salariés sur l'autel de la finance!

C'est un choix politique dangereux économiquement, politiquement et socialement !

Nous n'accepterons jamais la casse programmée de notre Sécurité Sociale, comme nous n'accepterons pas les plans de licenciements, la destruction de la fonction publique!

Nous refuserons toujours la précarité et la misère pour des millions de travailleurs.

Stéphane Hessel, ancien résistant, appelait à s'indigner... L'UD FO 58 appelle à se révolter!

